



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2024**

Membres en exercice : 42
Présents : 26
Votants : 35
Date convocation : 3 octobre 2024
Date d'affichage : 3 octobre 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h00, s'est réuni à Montsoult,
en séance publique, sous la présidence de Claude Krieguer.**

Etaient présents : (26) Claude KRIEguer, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPENFELD, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Pascal MARTIN, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (9) Paule LAMOTTE donne pouvoir à Jean-Marie BONTEMPS, Sylvain SARAGOSA donne pouvoir à Jacques GAUBOUR, Christophe VIGIER donne pouvoir à Michel MANSOUX, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Michel ZEPPENFELD, Laurence CARTIER-BOISTARD donne pouvoir à Silvio BIELLO, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Olivier DUPONT, Laurence BERNHARDT donne pouvoir à Annick DESBOURGET, Patrice ROBIN donne pouvoir à Claude KRIEguer.

Absents : (7) Delphine DRAPEAU, Jacques RENAUD, Corinne TANGE, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Nathalie BENYAHIA.

Secrétaire de séance : Jacques ALATI

| | |
|------------|---|
| N°2024/059 | VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA C3PF SUR LE BUDGET ANNEXE GENDARMERIE |
|------------|---|

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France adoptés par la délibération du 17 octobre 2018 et entérinés par l'arrêté préfectoral A19-024 du 6 février 2019, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinés par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022,

Vu la délibération n°2024/022 prise par le Conseil Communautaire en date du 3 avril 2024, adoptant le budget primitif de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, pour l'exercice 2024,

Vu la délibération n°2024/023 prise par le Conseil Communautaire en date du 3 avril 2024, adoptant le budget primitif de Gendarmerie, pour l'exercice 2024,

Vu la délibération n°2024/046 prise par le Conseil Communautaire en date du 12 juin 2024, portant décision modificative n°1 au budget primitif de la C3PF, pour l'exercice 2024,

Vu la délibération n°2024/047 prise par le Conseil Communautaire en date du 12 juin 2024, portant décision modificative n°1 au budget primitif de Gendarmerie, pour l'exercice 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Finances et Contrôle de Gestion du 17 septembre 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 30 septembre 2024,

Considérant la nécessité d'équilibrer le Budget Annexe GENDARMERIE via le versement d'une subvention du Budget Principal de la C3PF,

Considérant les budgets primitifs 2024 et la Décision Modificative n°1 de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France et celle de la Gendarmerie,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VERSE une subvention de 249 868,00 euros du Budget Principal C3PF 2024 au Budget Annexe GENDARMERIE 2024.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/10/2024

Application agréée E-legalite.com

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin

Patrice ROBIN
Le 14/10/2024 à 17h20



REÇU EN PREFECTURE

le 15/10/2024

Application agréée E-legalite.com